



## Le Service ISTF UDAF YONNE

### **Devenir Tuteur n'est pas une chose évidente.**

De nombreux doutes, appréhensions, questionnements peuvent se présenter lorsque nous sommes, nous, famille confrontés à cette réalité.

## **Le Service ISTF UDAF YONNE**

Le Service ISTF a été mis en place afin de répondre à la demande des familles, des professionnels ou des bénévoles qui ont besoin d'être accompagnés dans les démarches des mesures de protection. **Ce service est gratuit et ouvert à tous.**



Nous vous proposons :

- Une écoute par un professionnel expérimenté
- Des entretiens personnalisés
- Un soutien technique concret
- Accompagnement aux démarches administratives
- Une remise de documentation

Contact : Mme Sylvie LOISON

Tél : 03.86.42.29.65 Mél : sloison@udaf89.fr

**L'UDAF 89 s'est portée volontaire** pour créer un service proposé **aux familles, aux professionnels et aux bénévoles** concernés **par les mesures de protection des majeurs** (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle) et à **toutes personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection** au sein de l'Yonne. En effet, une demande croissante apparaissait au sein du département. Il semblait par conséquent nécessaire de se positionner face à ce besoin.

C'est à partir de cette initiative que le **Le Service ISTF UDAF YONNE** a été mis en place afin d'apporter informations, écoute et soutien technique à toutes les personnes qui se trouvent confrontées aux mesures de protection.



### **Le besoin de protection**

La loi détermine que tout être humain, mineur ou majeur, Français ou étranger, est titulaire de droits civils attachés à sa personne et à son patrimoine.

Mais une personne peut se retrouver dans l'incapacité d'exercer ces droits, c'est-à-dire d'accomplir les actes de la vie civile, d'exercer ses droits personnels, de gérer son patrimoine.

La **nécessité d'être protégé** justifie l'organisation d'une protection permettant d'y répondre.

**De la qualité d'écoute dépend la qualité de nos relations.**